RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 43/5

BAELEN

Selon l'Atlas des Paysages de Wallonie, la commune de Baelen fait partie de deux ensembles paysagers distincts :
- la partie nord avec ses paysages ouverts, appartient à l'**ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse**. C'est dans cette partie que l'on peut découvrir les beaux paysages bocagers qui englobent les villages de Baelen et Membach.
- la partie sud, plus vaste, fait partie de **l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne du nord-est**. Cette partie de Baelen est intégrée dans le Parc naturel des Hautes Fagnes qui lui-même fait partie du parc naturel transfrontalier Hautes Fagnes-Eifel.

Bassin de la VESDRE

Unité 4C1 : aval de la vallée du ruisseau de Ruyff (BV 565)

BV 565: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HELLE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN (GILEPPE EXCLUE)

PV 1
WP 266

PV d'intérêt communal
Située le long de la rue J Wauters, cette LV offre une jolie perspective sur le centre ancien de Limbourg perché sur son éperon dominant Dolhain situé au fond de la vallée de la Vesdre.
Un banc est placé à cet endroit.

Unité 4D : Vallée du ruisseau de Baelen (BV 565)

PIP de Baelen

Inscrire un nouveau PIP sur le paysage rural à l'ouest et sud-ouest de Baelen, jusqu'à la ligne de crête de Belle-vue. Le ruisseau de Baelen, affluent de la Vesdre, a façonné un paysage mouvementé très harmonieux. L'occupation du sol est diversifiée (bocage bien préservé, bois, bosquets, quelques fermes et bâtiments isolés). De nombreuses vues situées le plus souvent sur des promenades balisées, permettent d'en apprécier les différentes facettes.
On se trouve face à un paysage bocager typique de **l'Aire paysagère des Vallonnements herbagers de la Vesdre et ses affluents** décrit dans l'Atlas des Paysages de Wallonie 1 l'Entre-Vesdre-et-Meuse (pg 217)**.**

LV 2
WP 259

LV d'intérêt communal. Vues très ouvertes permettant de découvrir à la fois l'église de Limbourg, la ferme Belle Vue, le village de Baelen avec son clocher tors et le beau paysage bocager qui tapisse les versants de la vallée du ruisseau de Baelen proposé comme nouveau PIP. Par temps clair, on voit Mont, le terril de Retinne, l'alignement d'arbres qui bordent la N3, Henri-Chapelle, la frontière allemande.

PV 3
WP 256

PV d'intérêt communal. Jolie vue sur le paysage bocager au sud-ouest du village de Baelen. On y repère sur la crête la grosse ferme Haas. Le village de Baelen se devine par la présence du clocher tors qu'on découvre en partie.

PV 4
WP 257

PV d'intérêt communal. Jolie vue vers Baelen et le bocage de Rünschen également repris dans le PIP proposé.
De ce PV, on ne voit pas toutes les extensions de Baelen.

LVR 5
WP 265

Inscrire une LVR à Honthem.
Le chemin de la Craie offre de magnifiques vues dominantes sur la très belle vallée bocagère qui relie Baelen et Dolhain. Le relief est mouvementé, l'occupation du sol diversifiée (prairies, haies bien touffues, arbres isolés, petits massifs boisés). On repère les fermes Belle-vue et Haas sur la crête opposée. Les constructions sont peu nombreuses et discrètes. En arrière-plan, l'horizon se referme sur l'Hertogenwald. Ce paysage fait partie du nouveau PIP proposé à l'ouest de Baelen. Les seuls éléments perturbants sont les 2 poteaux en bois qui se trouvent dans les prairies au début du plan moyen. On pourrait enterrer la ligne.

PV 6
WP 255

PV d'intérêt communal. Cette vue est intéressante parce ce qu'elle permet de découvrir la vieille ville de Limbourg classée. On voit bien l'église accrochée au rempart de l'ancienne ville.

Unités 4 E – 4 F : Vallée de la Vesdre et du ruisseau de Baelen (BV 565)

PIP de Membach

Inscrire un nouveau PIP sur le paysage bocager qui entoure le village de Membach en y englobant le village très bien intégré dans cet ensemble paysager harmonieux et non perturbé.
À certains endroits, le maillage des haies devrait être reconstitué.

Le paysage de Membach fait partie de l'extrémité sud de l'**Aire paysagère du plateau de Welkenraedt** décrit dans l'atlas des paysages de Wallonie 1 L'Entre-Vesdre-et-Meuse (pg 185)**.**
Ce paysage marque la transition entre les paysages des Ensembles paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et du Haut plateau de l'Ardenne du Nord-Est et plus particulièrement pour ce dernier, du territoire paysager du Haut plateau des Fagnes (11010) décrit dans l'étude de la CPDT « Les Territoires Paysagers de Wallonie » (Pg 50) http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/tout_0.pdf

LVR 7
WP 262

Inscrire une LVR

Cette LV située le long d'un chemin de Grande Randonnée offre des vues dominantes et rares sur le centre de Membach qui fait le trait d'union entre le paysage bocager et l'Hertogenwald qui tapisse la retombée du plateau des Fagnes. Le sommet de la Tour du barrage de la Gileppe dépassant la cime des arbres rappelle la présence de ce vaste réservoir d'eau, imperceptible depuis cet endroit.

Ce PV est menacé par l'inscription en ZACC (Zone d'aménagement communal concerté) de la prairie entre le village et le chemin. Il faudra donc en cas d'urbanisation, prévoir le maintien d'une perspective vers l'église et maintenir une ouverture suffisante le long du chemin.

PV 8
WP 264

PV d'intérêt communal. Le PV d'Overoth offre une jolie découverte de l'amont d'une vallée bocagère où se trouve la source de Brevenborn. Il est situé le long d'un chemin de grande randonnée où un banc est placé.
De nouveaux hangars ont été construits sur la crête au sud du point de vue. Ces grands bâtiments sont très visibles dans le paysage et devraient être mieux intégrés par des plantations d'arbres ou une modification des parements.

PV 9
WP 263

PV d'intérêt communal.
Cette vue permet de découvrir la limite entre le bocage et la forêt.
Ce bocage devrait être restauré par la plantation de haies ou la reconstitution des anciennes haies.

PV 10
WP 207

PV d'intérêt communal. Près de la chapelle N.D. des Sept Douleurs située le long d'une promenade balisée, on domine deux vallées affluentes, celle du Stadgraben au sud et celle qui prend naissance à Overoth. On jouit ainsi de jolies vues dominantes vers Membach et le paysage semi-bocager qui se trouve au nord ainsi que sur Cortenbach au sud avec l'Hertogenwalg en arrière-plan.

A l'ouest

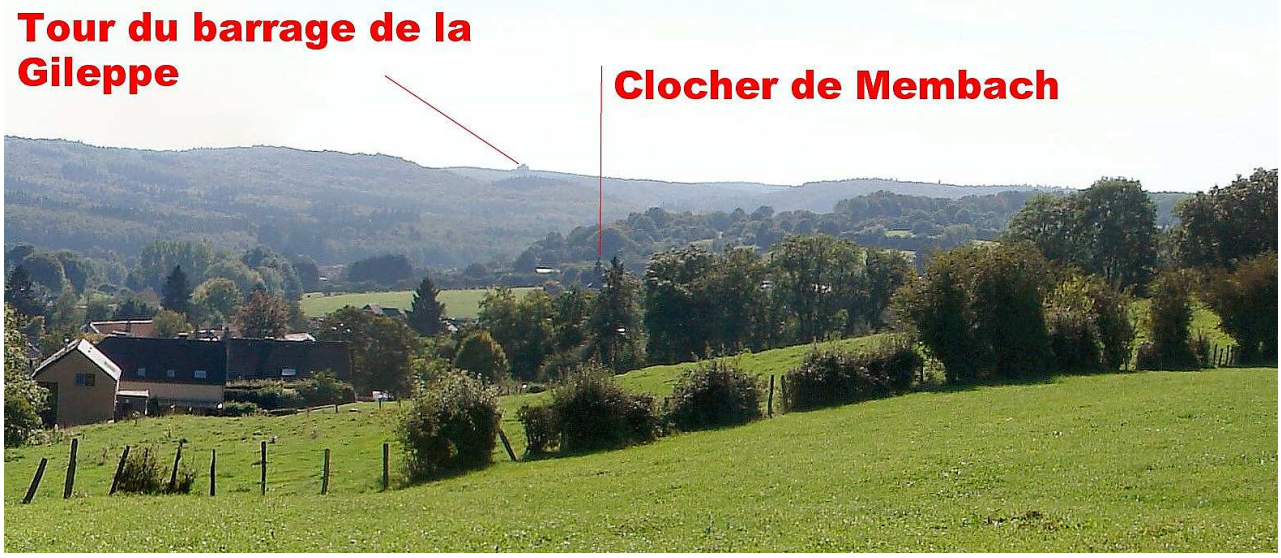

Au nord

Au sud

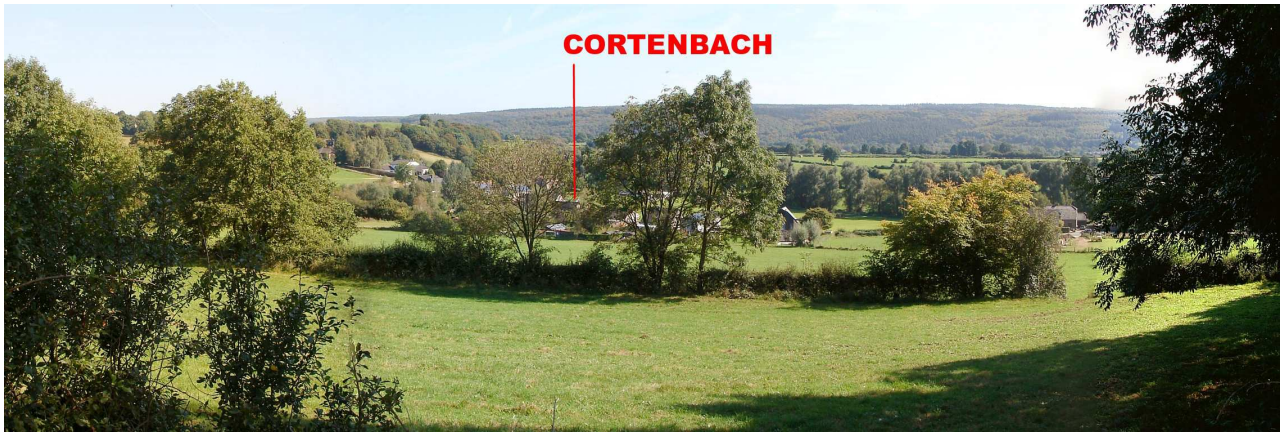

LV 11
WP 261

LV d'intérêt communal.
Situé sur la promenade des Echaliers, cette LV offre les seules vues vers le barrage de la Gileppe. On voit le mur du barrage surmonté par son lion et la Tour du barrage qui est dans la commune de Jalhay.

PV 12 et 13: PV d'intérêt communal

.

Ces 2 PV sont les PV les plus intéressants car ils permettent de découvrir à l'arrière-plan les prairies qui se prolongent à flanc de colline. Au plan-moyen, c'est le paysage du fond de la vallée de la Vesdre, vallée en U qui présente un contraste très intéressant entre ses versants boisés et le fond de vallée herbager. De ce PV on découvre le hameau de Perkiets bien intégré au sein du paysage.
Il est dommage que la route qui parcourt le fond de vallée soit une route rapide sans accotements, sans trottoirs,.. ce qui ne favorise pas le tourisme doux et les déplacements lents propices à la découverte des paysages.

PV 12 (WP 575)

PV 13 (WP 576)

Un peu plus en aval du **PV 12**, le paysage est en partie masqué par une maison blanche qui se retrouve au milieu de la perspective et vient ainsi masquer une part importante du paysage.

DISON

Bassin de la VESDRE

Unités 4A : Vallée de la Vesdre (BV 565)

BV 565: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec la HELLE au confluent avec le ruisseau de Bilstain (Gileppe exclue)

PIP de la Vallée de la Vesdre de Limbourg à Nasprou

Maintenir le PIP existant sur le bois Mignon qui tapisse le versant pentu de la Vesdre ainsi que sur la zone agricole qui le domine et qui s'étend jusqu'à Neuville.
Les nombreux PV de Limbourg situés sur les versants de la Vesdre (PV du Nez de Napoléon **PV 14,** de Halloux **LV 16)** ou au sein de la vallée (**PV 15)** illustrent bien l'importance de ce versant boisé et de la zone agricole qui le domine, dans le paysage très harmonieux de la vallée de la Vesdre en aval de Limbourg.

PV 14 (WP 450)

PV 15 (WP 451)

LV 16 (WP 281)

Unités 4B- 4B1 : Vallée du ruisseau de Villers (BV 565)

BV 565: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HELLE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN (GILEPPE EXCLUE)

PIP de l'amont de la vallée du ruisseau de Villers (se prolonge dans Limbourg et sur 42/8)

Étendre le PIP existant limité actuellement essentiellement au fond de la vallée et à ses versants boisés pour qu'il remonte sur le versant jusqu'aux **PV 17-18 et 1 (**carte 42/8).
Cette vallée aux versants abrupts boisés constitue un élément très important dans le paysage que se partagent les communes de Dison et Limbourg. Mais le paysage harmonieux englobe également la zone agricole joliment vallonnée qui remonte jusqu'au village d'Andrimont.
Il est vrai qu'au plus la vallée s'encaisse dans le plateau, au moins on en voit le fond depuis les hauteurs d'Andrimont et de Bilstain. Par contre, cette vallée encaissée et boisée constitue un élément essentiel dans le paysage qu'on découvre à partir des LV dominantes situées sur le versant sud de la Vesdre comme à Halloux (**LV 16**)

PV 17 (WP 82)

PV 18 (WP 83)

Unité 4U : Vallée de la Vesdre (BV 566)

BV 566 : Bassin versant de la VESDRE du confluent avec le ruisseau de Bilstain au confluent avec la Hoegne (Hoegne exclue)

PIP du versant Nord de la Vesdre au sud d'Andrimont. (se prolonge sur la carte 42/8)

Maintenir et agrandir le PIP existant sur les boisements qui tapissent le versant nord de la Vesdre.
Ces boisements, de même que la zone agricole qui remonte jusqu'au village d'Andrimont, ont une importance considérable dans le très bel ensemble paysager que l'on peut apprécier notamment depuis le fond de la vallée ou du versant opposé appartenant à la commune de Verviers (**PVR 52, 19**) et **PVR 3** carte 42/8**).**
Le PIP devrait également être étendu jusqu'au village d'Andrimont et notamment jusqu'à son **PVR 2** qui offre une très jolie vue sur la vallée de la Vesdre au sud du village.

PVR 52 (WP 414) -Vue sur le versant boisé de la Vesdre surmonté par la zone agricole qui remonte jusqu'au village d'Andrimont dont ont voit bien l'église et le château d'eau

PV 19 (WP 413) -Très beau découpage de la zone agricole par des haies au sud d'Andrimont.

PVR 3 (carte 42/8-WP 419).- Vue sur Renoupré au pied du versant boisé de la Vesdre. Cette partie du versant est intégrée dans l'extension du PIP.

JALHAY

La commune de Jalhay possède une charte communale de l'urbanisme qui date de 2006.
Ce document, réalisé à l'initiative de la CCAT de l'époque sur base des documents d'urbanisme existant, a permis de conserver le caractère et le charme des centres anciens des différents villages.

Une très grande partie de la commune se trouve en zone de haies remarquables, ce qui à pour objectif de les protéger. On constate qu'effectivement elles sont encore nombreuses et entretenues, mais le maillage est moins dense. À certains endroits il ne subsiste parfois que des vestiges de haies !

JALHAY appartient à l'ensemble paysager du Haut Plateau de l'Ardenne du Nord-Est. Cet ensemble est délimité au Nord par la vallée de la Vesdre, au Sud par le plateau des Tailles, à l'Ouest par la dépression de Famenne et, enfin, il se prolonge à l'Est vers la frontière allemande.
Cet ensemble est constitué d'une série de hauts plateaux s'élevant depuis 200 mètres d'altitude dans les fonds de vallées de l'Amblève jusqu'à 694 mètres au Signal de Botrange. On retrouve une topographie calme sur les sommets alors que les vallées ont subi une érosion intense. Au niveau de l'occupation du sol, ce sont les prairies et les forêts qui dominent alors que les noyaux d'habitats sont lâches tout en présentant une faible dispersion.
Le territoire communal de JALHAY fait partie dans sa moitié nord du *Territoire paysager de la dépression de la Hoëgne et de ses affluents (11020) :*
« Creusée par des vallées relativement profondes mais évasées, la dépression de la Hoëgne et de ses affluents est caractérisée par l'alternance de vastes étendues de prairies et de boisements correspondant respectivement aux zones de relief doux et aux versants. Hormis Theux et Spa, l'habitat y est constitué de petits villages et hameaux. »

La moitié sud fait partie du Territoire paysager du haut plateau des Fagnes (11010)
« Le haut plateau des fagnes présente un relief plat, retombant cependant vers le nord, occupé par une alternance de larges zones de tourbières hautes (dites fagnes) et de massifs boisés. L'habitat est quasi absent ».

Bassin de la VESDRE

Unité 4K2 : Vallée des ruisseaux de Foyir et de Maloupont (BV 564)

BV 564: BASSIN VERSANT DE LA GILEPPE

PIP de Foyir.

Inscrire en PIP l'environnement paysager du village de Foyir-
Le centre ancien du village a conservé une homogénéité malgré les restaurations et les nouvelles constructions. Il s'intègre très bien dans cet ensemble paysager, à l'exception de certains nouveaux hangars agricoles trop imposants et trop visibles dans le paysage découvert depuis les voiries.
Le paysage qui l'entoure est composé d'un bocage bien structuré tapissant le relief vallonné façonné par deux ruisseaux qui s'unissent avant de plonger dans le versant boisé qui entoure le barrage de la Gileppe. Ces bois de feuillus contribuent à l'intérêt, la variété et la beauté de cet ensemble paysager. Ils sont donc repris en partie dans le PIP.
Des plantations et un choix plus judicieux des coloris des matériaux utilisés pour les nouveaux hangars pourraient certainement améliorer leur intégration.
Les PV ci-dessous illustrent le paysage proposé comme nouveau PIP.

PV 20 — **PV d'intérêt communal.**
WP 341. — Situé le long de la route de Verviers (N 672) à Champs de Foyir, cette vue vers Foyir qui apparaît au creux de la vallée, est une invitation à aller découvrir le village.
Ce PV est également situé sur une portion de promenade balisée.

LV 21
WP 342

LV d'intérêt communal. Jolie vue dominante vers Jalhay et le paysage bocager qui s'étend entre Foyir, Jalhay et les boisements qui tapissent le versant du barrage de la Gileppe.

PV 22
WP 362

PV d'intérêt communal vers Foyir situé au troisième plan et vers le versant bocager situé entre Foyir et les bois. Le PIP s'étend jusqu'à ce point de vue.

LV 23
WP 344

LV à partir d'un sentier qui domine le village de Foyir. On remarque l'impact paysager d'un grand hangar agricole blanc en bordure du village.

LV 24
WP 345

LV d'intérêt paysager afin de protéger cette très belle découverte du paysage bocager de Foyir. Une zone d'habitat à caractère rural de 50m de profondeur est inscrite au plan de secteur le long du côté nord de la rue Foyeuru. Il faudrait donc essayer de préserver une ouverture de vue sur le paysage. À l'extrême gauche de la vue, on voit l'extrémité d'un très grand nouveau hangar. Des mesures ont été prises pour limiter son impact paysager (situation au fond de la vallée, revêtement extérieur en bois) des plantations d'arbres ou arbustes permettraient certainement de diminuer encore son impact qui reste important étant donné sa longueur.

PV 25
WP 344

Cette vue illustre le paysage de la vallée du ruisseau de Maloupont avec en arrière plan les boisements qui tapissent le haut du versant de la Gileppe.

Unité 4 K1 : Vallée de la Gileppe (BV 564)

BV 564: BASSIN VERSANT DE LA GILEPPE

PVR 26 **Inscrire un PVR** au Belvédère du lac de la Gileppe.

D'accès gratuit, le belvédère offre une vue panoramique sur 360° par dessus les massifs boisés qui encerclent la retenue d'eau. La vue est longue, très ouverte, mais découpée en tronçons égaux par les montants des fenêtres.

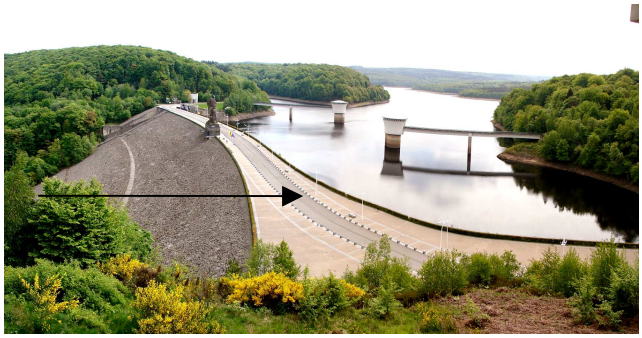

Depuis le parking ou de la route du barrage, les vues permettent également de découvrir en partie le lac, mais elles sont limitées par les versants boisés qui l'entourent.

Unité 4 X : Vallée du ruisseau du Cossart (BV 566)

BV 566: BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN AU CONFLUENT AVEC LA HOEGNE (HOEGNE EXCLUE)

PIP de la vallée du Cossart (se prolonge dans la commune de Verviers)

Agrandir le périmètre existant actuellement sur une partie de la vallée pour qu'il englobe l'ensemble du paysage sensible de cette vallée que se partagent les communes de Verviers et Jalhay.
L'extension proposée intègre le **Val du Cossart.** Il s'agit essentiellement d'une zone de prairies bocagères comprise entre trois collines, le Chaîneux, Halleur et Mariomont, dont les crêtes correspondent aux limites de la zone ou en sont proches.
La cuvette ainsi formée est traversée par le Cossart qui trouve un exutoire orienté vers le Sud-Ouest, en ayant creusé entre le Chaîneux et Mariomont une vallée plus encaissée où son cours prend, dans certaines conditions climatiques, des allures torrentueuses.

Le vallon bocager du Cossart est encore à l'heure actuelle épargné et il présente une qualité paysagère appréciée, reconnue comme telle par le PCDN de Verviers qui le classe d'ailleurs comme zone d'intérêt paysager très sensible.
Du côté de la colline de Mariomont, le sommet boisé a été urbanisé dès la fin des années 70.
Toutefois, cette urbanisation est masquée par les boisements du versant orienté vers le Cossart.

À l'opposé, le Chaîneux présente une crête à une altitude de 320 m qui établit une sorte de limite naturelle de l'extension résidentielle du noyau villageois de Stembert. Seules quelques habitations résidentielles dépassent cette limite à l'heure actuelle, sans toutefois perturber les diverses vues que l'on peut avoir dans leur direction.
La densité est très faible et d'autre part, les gabarits et les factures n'apportent aucun élément choquant ou même tout simplement perturbant.

Le nouveau périmètre proposé par les Amis du Cossart avait donc intégré dans le PIP la zone d'habitat à caractère rural située en contrebas de la zone d'habitat (ancienne zone d'habitat résidentiel) du bois de Mariomont **ce que les autorités communales de Jalhay n'approuvent pas.** Ces prairies de versant traversées par le superbe chemin qui prolonge la rue de la Carrière, constituent une zone très sensible au point de vue paysager, de même que la zone d'habitat à caractère rural et une petite zone d'habitat qui se trouvent dans le bas de la vallée et qui font partie du très bel ensemble paysager que compose cette vallée à découvrir depuis les promenades balisées qui parcourent le paysage.

PVR 27
WP 306

Inscrire un PVR le long de la rue Beaudriforme.
Il s'agit de la plus belle vue de la rue qui offre, sur pratiquement toute sa longueur, un panorama vers le Val du Cossart. C'est une vaste clairière où quelques fermes isolées encore en activité et quelques anciennes fermes rénovées en habitat sont entourées de prairies bocagères, avec leurs haies champêtres, des bosquets, des vestiges de vergers à hautes tiges ou encore, des vergers de création récente. L'ensemble est inséré entre les collines de Halleur, de Mariomont et du Chaîneux, où les prairies se prolongent par des sommets boisés.

LVR 28
WP 308

Inscrire une LVR le long du Chemin Menotte situé quelque peu en deçà de la crête du Chaîneux. Le regard découvre sous un nouvel angle les pâturages de la colline de Halleur, avec leur structure bocagère bien marquée, la ferme Renaville, la lisière boisée et, au bénéfice d'une trouée, le Château Zurstrassen situé au sommet.

LV 29 **LV d'intérêt communal** le long du chemin du Cossart.
WP 310 à 312

La ligne de vue commence au Banc des Bourdeus et s'étend jusqu'à l'extrémité de la partie carrossable du Chemin du Cossart. Son parcours offre des perspectives très différentes, non seulement en raison de la déclivité du chemin, puisque l'on passe de 321 m à 295 m d'altitude, mais aussi en raison de la variation de l'avant-plan qui offre une ouverture plus ou moins grande en fonction de l'endroit où l'on se trouve.
Bien que le Banc des Bourdeus, carrefour de trois promenades pédestres du PCDN de Verviers, offre une halte conviviale avec une vue sur le versant Nord de la colline de Mariomont, c'est en descendant le chemin qu'on bénéficie des panoramas les plus vastes et des vues les plus lointaines.
Elle offre une très jolie vue sur le versant opposé avec l'échancrure de la vallée du Cossart.

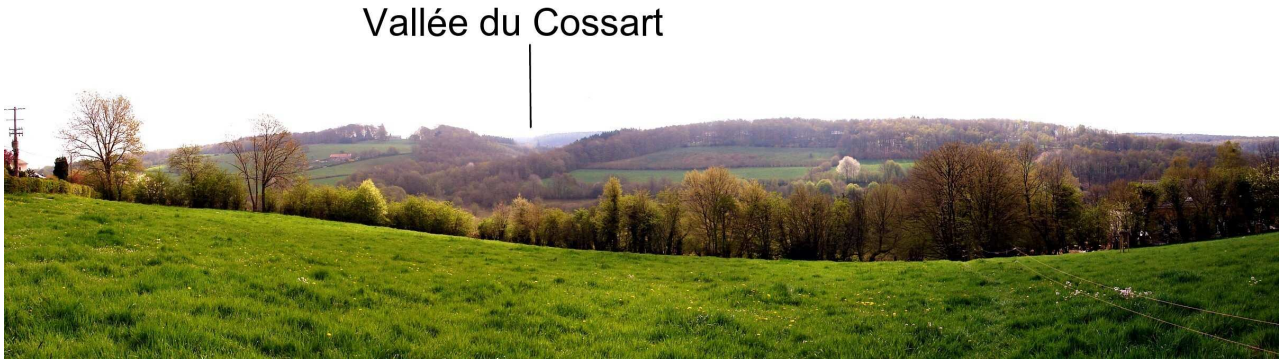

De cet endroit, on voit très bien le Bois de Mariomont qui tapisse le sommet du versant opposé avec en contrebas les prairies inscrites en zone d'habitat à caractère rural, le superbe sentier de la carrière, l'ancien verger dégradé du fond de la vallée, et les prairies du versant nord. Toute cette partie du paysage est inscrite en zone d'habitat à caractère rural et fait partie de l'extension du PIP proposée à l'exception du bois de Mariomont.

PV 30
WP 315

Ce PV, situé au sein de la zone d'habitat à caractère rural, se trouve à l'endroit où s'arrête la voie carrossable de la rue de la Carrière et où commence le Chemin de la Carrière en direction du Fond de Mariomont. À la limite de la prairie de l'ancienne ferme Valençon et des Prés du Ru, ce point de vue surplombe le Château Tiquet et son étang alimenté par le Cossart.
Il devrait prochainement disparaître car un projet urbanistique en cours va couper cette vue.

PV 31
WP 316

Au point 31, on se trouve pratiquement à mi-chemin sur le Chemin de la Carrière, bordé de part et d'autre d'une haie haute.
Ce chemin est emprunté par un GR. Il est menacé puisqu'il se trouve dans la zone d'habitat à caractère rural.

PVR 32
WP 321

Inscrire un PVR .
À partir du banc situé à cet endroit on jouit d'une très jolie vue dominante qui permet de découvrir une grande partie du versant nord de la vallée du Cossart. On voit bien l'habitat récent qui s'est emparé des positions dominantes sur la crête du Chaineux et qui l'a même dépassée en restant toutefois localisé sur le haut du versant. Sous cet habitat commence le paysage rural inscrit en PIP. Il englobe l'ensemble du vallon qu'on découvre et remonte jusqu'au PVR.

PV 33 (WP 324)

PV 34 (WP 325)

Sous-Bassin de la Hoëgne

Unité 5F : Vallée du ruisseau du Hélivy (BV 554)

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

PIP de l'aval de la vallée du ruisseau du Héllivy.

Maintenir le PIP existant sur l'aval de cette vallée encaissée qui participe à la beauté et à l'ambiance de cette partie de la vallée de la Hoëgne qu'on découvre depuis le fond de la vallée ou des PV dominants situés sur les hauteurs de Polleur

PV 35
WP 376-347

PV d'intérêt communal
Situé le long d'une promenade balisée, et aménagé en aire de repos, ce PV offre une jolie vue vers Jehanster et les hauteurs de Polleur. Elle se referme sur le versant ouest de la Hoëgne à hauteur de Theux, soit à plus de 10 km.

Unité 5G : Vallées de la Hoëgne et ses affluents les ruisseaux de Botné et de Charneux (BV 554) se prolonge sur la carte 50/1

BV 554: Bassin versant de LA HOEGNE du confluent avec le ruisseau de la Statte au confluent avec la Vesdre (Vesdre et Wayai exclus)

PIP de la vallée de la Hoëgne à Royompré, Charneux et Surister (se prolonge sur la carte 50/1)

Maintenir le PIP existant sur l'ensemble de la vallée de la Hoëgne et de ses vallées affluentes les ruisseaux de Botné et de Charneux.
Les boisements du haut de versant nord de la vallée à hauteur de Royompré contribuent à la beauté du paysage qu'on découvre à partir des hauteurs de Royompré **(PVR 3 carte 50/1**).
Le PIP existant remonte jusqu'aux villages de Surister et Charneux où il est étendu.

À Charneux, l'extension porte sur l'amont du ruisseau de Charneux, zone agricole bocagère au relief vallonné. Elle constitue un ensemble paysager que l'on apprécie en parcourant les promenades balisées du village. Elle jouxte le village qui a su conserver un habitat traditionnel cohérent dans le respect de la charte communale de l'urbanisme. Une partie du village est d'ailleurs reprise en PIP au plan de secteur.

À Surister, le PIP de la vallée du ruisseau de Botné est étendu sur la zone agricole entre les boisements du versant de la Hoëgne et le village. Cette zone agricole se voit bien depuis le PV situé près du réservoir de Royompré (**PVR 3-carte 50/1**). Elle met en valeur le village de Surister qu'on découvre de ce PV comme l'illustre la photo ci-dessous prise de ce PVR.
Elle est également très importante pour le paysage qu'on découvre depuis le village comme l'illustrent les **PV 36-37**

PV 36
WP 348

PV d'intérêt communal. Situé sur le parking de la salle gérée par une association du village de Surister, ce PV offre une très belle vue sur le paysage rural qui plonge vers la Hoëgne. Cette vallée est déjà inscrite en PIP au plan des secteur, PIP qui remonte d'ailleurs jusqu'au PV. .

PV 37
WP 349

PV d'intérêt communal. De ce PV situé à l'entrée d'une prairie, on découvre le versant opposé de la Hoëgne. On y repère la zone agricole qui domine Royompré avec en arrière-plan le village de Sart qui s'étire sur la crête. L'horizon se referme sur les boisements mixtes qui tapissent la retombée du plateau des Hautes-Fagnes sur les hauteurs de Spa. On se trouve à l'opposé du **PVR 3 –carte 50/1** qui domine Royompré.

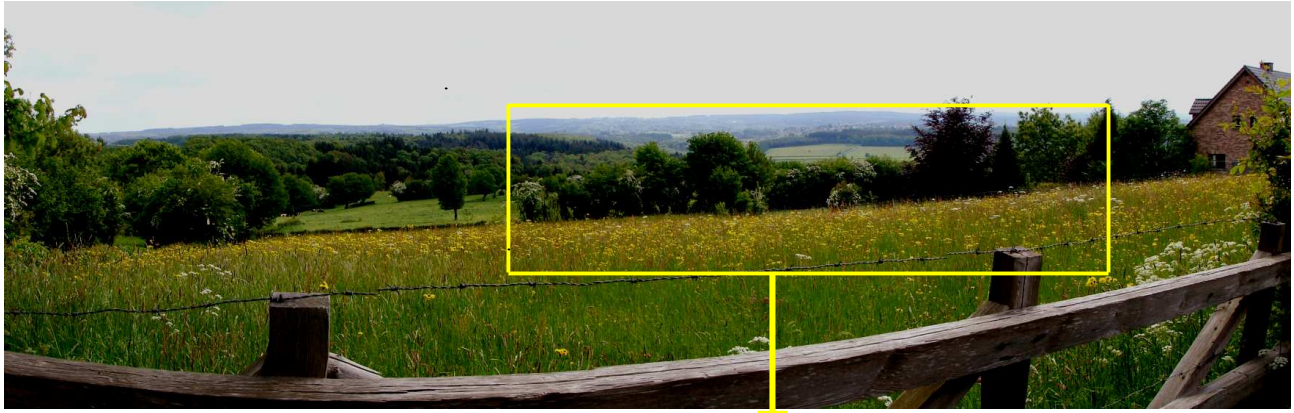

PV 38
WP 363

PV d'intérêt communal.
Jolie vue sur l'amont de la vallée du ruisseau de Charneux qui plonge à travers bois pour rejoindre la Hoëgne. Les boisements sont inscrits en PIP, contrairement à la zone agricole qui constitue le paysage ouvert. Ces boisements sont importants dans le paysage qu'on découvre depuis l'autre versant de la vallée, mais depuis Charneux, c'est la zone agricole vallonnée qui a un attrait paysager, bien plus que la lisière forestière. C'est pourquoi nous l'avons intégrée dans le PIP. Ce PV se trouve sur une promenade balisée.

Unité 5J : Vallée du ruisseau de Dison (BV 554) se prolonge sur la carte 50/1

BV 554: BASSIN VERSANT DE LA HOEGNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE LA STATTE AU CONFLUENT AVEC LA VESDRE (VESDRE ET WAYAI EXCLUS)

Supprimer le PIP existant sur la vallée du ruisseau de Dison.
Cette vallée encaissée, boisée et reprise en grande partie en Natura 2000, n'est pas visible. Il n'y a qu'à Moulin de Dison qu'on aperçoit une partie du paysage avec l'ancien moulin et le hameau, mais l'inscription d'une LV à préserver le long de la route du Moulin de Dison sur la hauteur du hameau est suffisante pour conserver la vue sur la zone agricole située à l'arrière de l'ancien moulin.
Du fond de la vallée, le paysage qu'on découvre à proximité de ce moulin ne justifie pas que l'on maintienne le PIP existant.

PV 39
WP 365

PV d'intérêt communal.
Le banc placé à cet endroit du GR (chemin de Grande Randonnée) invite le promeneur à s'arrêter pour contempler le paysage, découvrir le village de Sart situé sur la crête opposée limitant le versant de la vallée de la Hoëgne et au sud, la retombée boisée du plateau des Hautes-Fagnes qui présente un très beau dégradé de verts et une succession de plans correspondant aux différentes vallées entaillant le plateau.

Ce PV, est situé le long d'une promenade balisée, à proximité de la promenade des Échaliers (**PV 41**).

LV 40
WP 364

LV d'intérêt communal.
Autre partie du chemin faisant partie du GR qui offre toujours une belle découverte du versant boisé qui tapisse la retombée des Fagnes.

PV 41

PV d'intérêt communal. Au passage du chemin des Echaliers, on jouit également d'une jolie vue vers Sart.

LIMBOURG

Bassin de la VESDRE

Unités 4A-4J : Vallée de la Vesdre à Dolhain et Limbourg (BV 565)

BV 565: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec la HELLE au confluent avec le ruisseau de Bilstain (Gileppe exclue)

PIP de Limbourg Est

Étendre le PIP existant sur les boisements du versant nord de la vallée de la Vesdre en amont de Limbourg, pour qu'il englobe l'ensemble du versant jusqu'à la ligne de crête.
Il s'agit d'un ensemble paysager varié (champs, haies, prairies, bois, arbres isolés, fermes, maisons…) au sein d'un relief vallonné à très vallonné et plat au fond de la vallée. Les différentes voiries (chemins, sentiers, routes) situées de part et d'autres de la vallée, offrent de très nombreuses vues sur ce paysage très harmonieux qui constitue une partie importante de l'environnement paysager de Limbourg faisant partie de l'aire paysagère des vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents.
Le PIP se prolonge sur une partie de la zone industrielle située dans la zone inondable de la plaine alluviale. Cette extension le relie avec le versant sud de la vallée et le raccroche au site classé de Limbourg Haut et notamment à la zone de Parc qui fait partie de la zone de protection du site classé à l'entrée de Dolhain **(PV 43)** que nous inscrivons également dans l'extension du PIP.

LVR 42
WP 258

Inscrire une LVR à Belle-Vue.
Très jolie vue dominante sur le versant opposé de la Vesdre qui se referme sur le Bois de Nèvremont qui tapisse la retombée du plateau Ardennais.
Au sein de ce vaste paysage, on découvre le village de Goé dominé par sa très belle église au clocher tors.
Le versant opposé fait partie du nouveau PIP Goé-Hevremont.

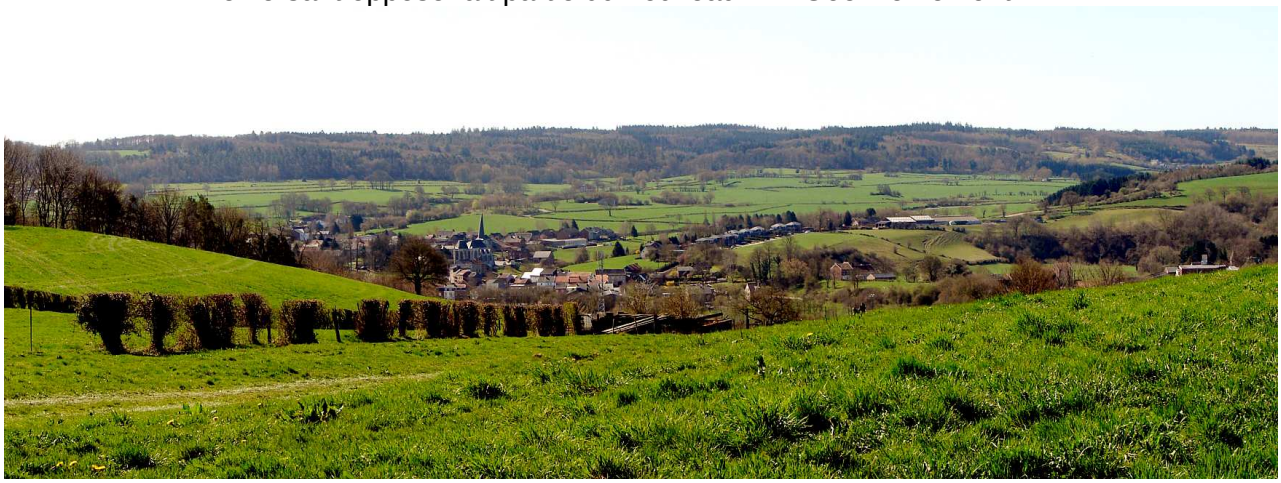

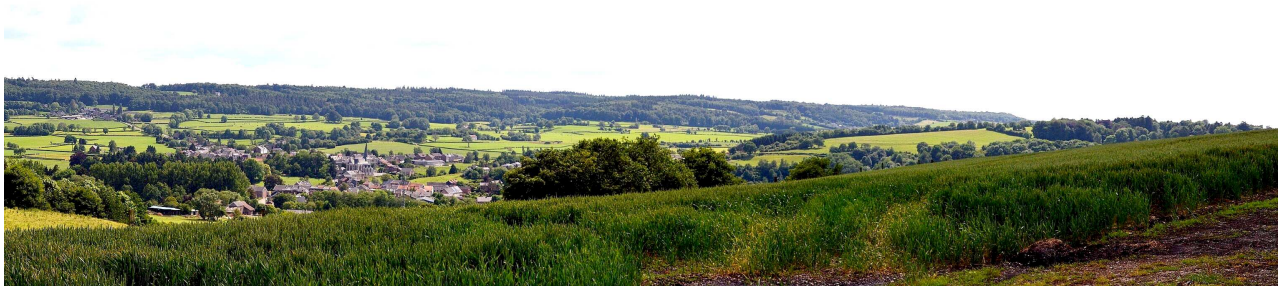

PV 43
WP 286

Ce PV situé le long de la zone industrielle offre une jolie vue sur le versant entaillé par la Vesdre, vestige de l'ancien tracé du cours d'eau. Cette zone de parc fait partie de la zone de protection du site classé. Elle est dominée par un sentier qui mène à la ville haute. Elle fait partie de l'extension du PIP proposée.

PV 44
WP 282

PV d'intérêt communal. Un banc est placé à cet endroit.
On jouit d'une jolie vue vers Limbourg Haut, son château, son église et le versant boisé du promontoire où s'est installée l'ancienne ville.
Au nord, on fait une très belle découverte du versant nord de la Vesdre jusqu'à la ligne de crête où est installée la ferme Belle-Vue (**LVR 42**)

LV 45
WP 283

LV d'intérêt communal.
Cette LV offre de très jolies vues qui permettent de découvrir à la fois l'église de Limbourg Haut, le versant nord de la Vesdre inscrit en PIP, la zone de Parc également proposée en PIP, le fond de la vallée de la Vesdre et le clocher de Goé.

PIP de Limbourg ouest et sud

Étendre le PIP existant sur le site classé de Limbourg Haut qui fait partie intégrante du paysage exceptionnel de la vallée de la Vesdre à Limbourg faisant toujours partie de l'aire paysagère des vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents.
Étant donné qu'en cas de modification des plans de secteur, les Sites classés ne seront plus repris sur la carte d'affectation des sols, mais sur la carte de la situation de droit, il est important d'inscrire également en PIP les parties du Site classé. Ceci permettra d'avoir l'ensemble des paysages à protéger sur une même carte.

LV 16
WP 281

LV d'intérêt communal sur la ligne de crête des Halloux à proximité de la Ferme des Comagnes. La vue est très ouverte et très longue.
On découvre le tracé tout en ondulations de la Vesdre et ses affluents qu'on repère aisément par les boisements qui tapissent les versants abrupts bordant ces cours d'eau. Au delà de la vallée, on découvre le paysage moins mouvementé du plateau de Welkenraedt avec ses villages, ses grosses fermes isolées au sein des vastes terres agricoles et la forêt de Grünhaut. Le paysage se referme sur la ligne de crête soulignée par les arbres qui bordent la N3. On y repère le château d'eau d'Henri-Chapelle.(3)
Aux extrémités de la vue, on repère le château d'eau d'Andrimont (1) et le clocher de l'église de Limbourg Haut (3).
L'ancien préventorium de Bellevaux se voit à peine. Espérons que suite à sa rénovation, il restera aussi discret dans le paysage (4)

LV 47-48
WP 288-289

LV d'intérêt communal. Au nord, on découvre Bistain avec à l'horizon la N3, et le château d'eau d'Henri-Chapelle, mais c'est surtout vers le sud que la vue s'attarde sur la vallée de la Vesdre, attirée par son joyau, la vieille ville de Limbourg sur son promontoire dominant la vallée.

N 50°37'11''
E 5°55'42''

En parcourant le chemin des Echaliers on découvre également cette jolie vue vers le centre ancien de Limbourg. On aperçoit aussi le versant sud de la Vesdre. Nous proposons d'agrandir le PIP existant à l'ensemble du site classé qui englobe le promontoire de Limbourg et une partie du versant**.**

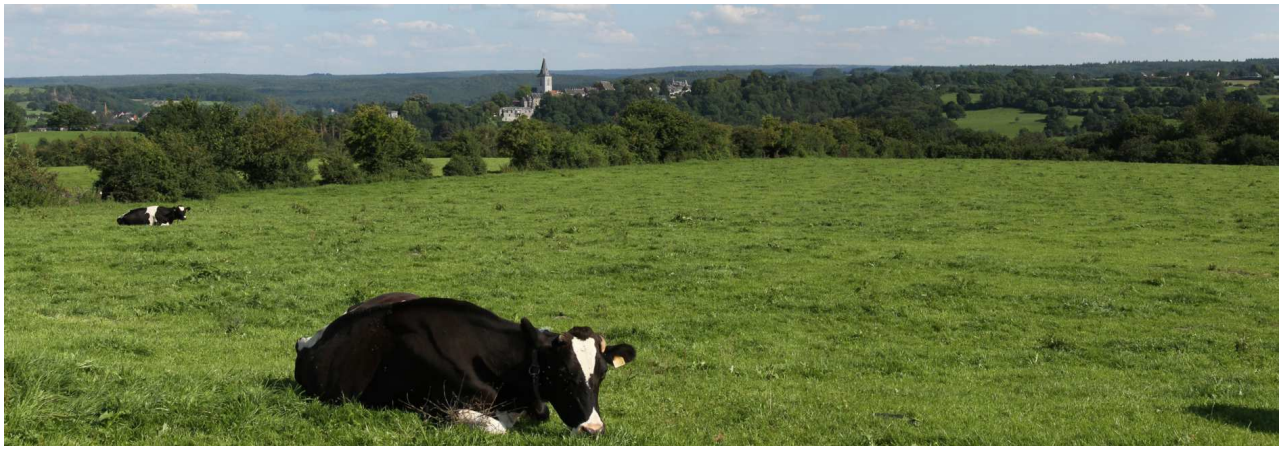

PV 49
WP 291

PV d'intérêt communal. Jolie vue vers Limbourg haut à proximité de la ferme de la Polenterie

PV 14
WP 450

PV d'intérêt communal
Situé sur un promontoire portant le nom de Nez de Napoléon, ce PV offre une jolie vue dominante sur le fond de la vallée de la Vesdre à Bellevaux. La plaine alluviale qui s'était élargie en aval de Dolhain, se referme pour son entrée dans Verviers. On repère sur le versant opposé, Stembert, sa zone industrielle et sa station d'épuration.

La plaine alluviale de la Vesdre qui s'élargit entre Bellevaux et Dolhain, constitue une zone paysagère intéressante à préserver comme l'illustrent les vues suivantes. Elle se trouve en zone inondable. La localisation de la zone d'habitat à caractère rural de Bellevaux devrait être revue. (**PV 51-15)**

PV 51 (WP 287)

PV 15 (WP 451)

PIP de Goé-Hevremont

Étendre le PIP existant limité actuellement au haut du versant pour qu'il englobe les centres anciens des villages de Goé et Hèvremont ainsi que le paysage rural qui les englobe, les met en valeur et participe à la beauté des paysages qu'on découvre à partir des nombreux points de vue situés en son sein mais aussi du versant opposé de la Vesdre.
Cette partie de la vallée de la Vesdre constitue la partie sud de l'aire paysagère des vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents.

Remarque :
Par rapport à la proposition qui a été faite par le groupe, on pourrait agrandir le PIP sur le versant jusqu'à la ligne de crête de Halloux. Cette partie du versant est importante dans le paysage qu'on découvre notamment de la **LV 55 et du PVR 53 de Coinsou**

Parmi les nombreux PV intéressants renseignés, certains sont plus remarquables que d'autres.

PVR 53
WP 270

Inscrire un PVR. Depuis l'aire de repos aménagée à l'arboretum de Coingsoux, on bénéficie d'une très jolie vue qui s'étend de Halloux à Goé en passant par Limbourg Haut.

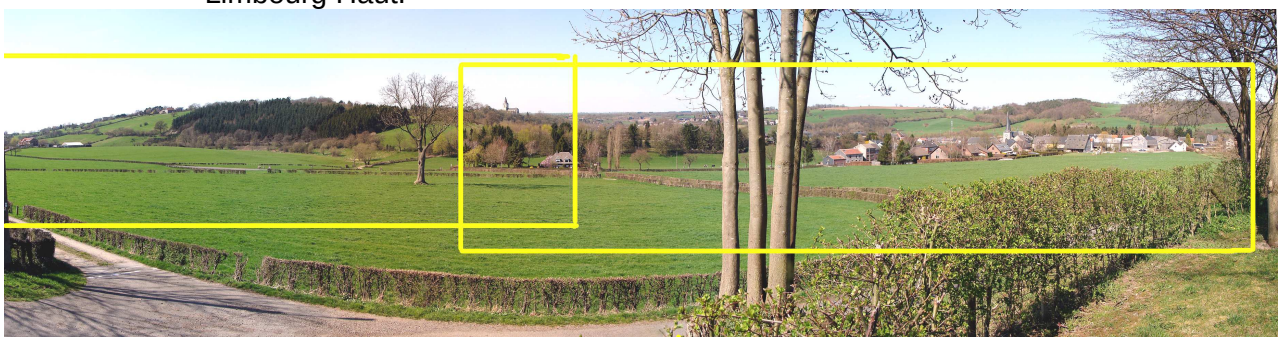

LVR 54
WP 275

Inscrire une LVR. Très jolie vue vers le centre ancien de Goé.

LV 55
WP 276

LV d'intérêt communal vers Halloux situé sur la crête et le vallon sec qui s'étire à ses pieds jusqu'à Goé dominé par le versant en grande partie boisé de la Vesdre.

Deux PV offrent les rares vues sur la partie aérienne de l'aqueduc qui transporte l'eau du barrage de la Gileppe à Verviers. Il s'agit d'un très bel ouvrage en pierre qui mérite d'être protégé. Pourquoi ne pas demander le classement comme monument comme cela a été le cas pour celui de Braine-l'Alleud qui vient d'être classé.

PV 56
WP 274

PV d'intérêt communal. Situé le long de la route de liaison Hèvremont, Goé, cette vue est très ponctuelle. Sur la crête opposée on voit la ferme de Halloux à proximité de laquelle on découvre également l'aqueduc.

PV 56b (WP 284) **à coté de la ferme de Halloux**

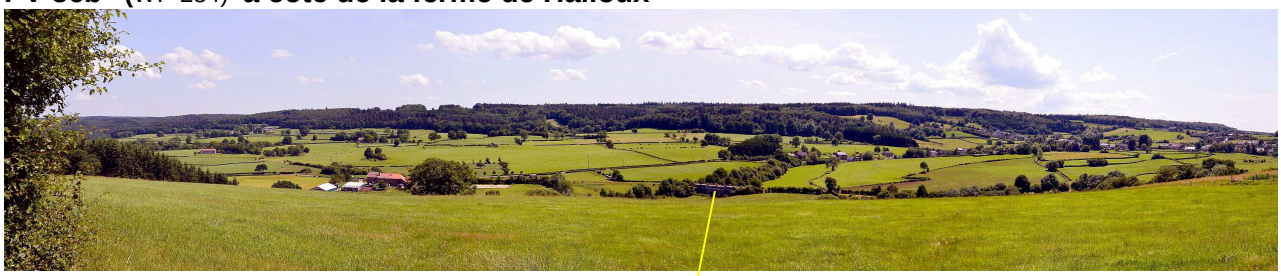

PVR 57
WP 479

Inscrire un PVR à la Pieresse
Très jolie vues dominante en limite du bois d'Hèvremont sur le paysage de Limbourg entre Limbourg et Membach. Une grande partie de ce paysage est proposée comme nouveau PIP.

On découvre au N.O. l'église de Limbourg sur son promontoire, dominant le village de Dolhain. À l'arrière, on voit l'importance de la carrière qui entaille le versant et à l'horizon, on repère aisément l'alignement d'arbres qui bordent la N3 et le château d'eau d'Henri-Chapelle.
Au début du plan-moyen, les échaliers blancs de la promenade des Echaliers attirent le regard.

Au Nord, c'est le village de Goé au creux de la vallée qui focalise l'attention. La ferme Belle Vue qui domine le versant opposé de la Vesdre est également un élément important de ce paysage.

LV 60
WP 271-272-273

LV d'intérêt communal. Jolies vues vers l'est qui permettent de découvrir une partie de l'aqueduc enterré, et la vallée de la Vesdre en direction de Membach et Eupen

Vue sur l'aqueduc et sur la vallée de la Vesdre en direction de Membach avec le versant abrupt boisé de Nasproue. Le PIP proposé englobe la zone agricole jusqu'à la zone industrielle qui occupe la plaine alluviale de la Vesdre. Le versant opposé fait partie du PIP de Limbourg est jusqu'à la ligne de crête où se trouve la ferme Belle-Vue.

LV 61-62
WP 268-269

Cette LV située le long de la N 620, à l'approche du village de Goé, offre une jolie perspective vers le centre ancien.
L'extension du PIP sur le versant agricole et le village de Goé ne descend pas jusqu'à la LV**.**

61

62

Unités 4B- 4B1 : Vallée du ruisseau de Villers (BV 565)

BV 565: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec la HELLE au confluent avec le ruisseau de Bilstain (Gileppe exclue)

PIP de l'amont de la vallée du ruisseau de Villers (se prolonge dans Dison)

Étendre le PIP existant limité actuellement essentiellement au fond de la vallée et à ses versants boisés pour qu'il remonte sur le versant jusqu'aux **PV 1 (carte 42/8) et 17, 18.**
Cette vallée aux versants abrupts boisés constitue un élément très important dans le paysage que se partagent les communes de Dison et Limbourg. Mais le paysage harmonieux englobe également la zone agricole joliment vallonnée qui remonte jusqu'au village d'Andrimont.
Il est vrai qu'au plus la vallée s'encaisse dans le plateau, au moins on en voit le fond depuis les hauteurs d'Andrimont et de Bilstain. Par contre cette vallée encaissée et boisée constitue un élément essentiel dans le paysage qu'on découvre à partir des LV dominantes situées sur le versant sud de la Vesdre comme à Halloux (**LV 16**).
Dans la commune de Limbourg, c'est surtout depuis les hauteurs de Champ de Wooz **(LV 67)** qu'on découvre ce paysage.

PV 1-carte 42/8 (WP 81) : au-dessus des boisements qui tapissent le versant de la vallée, on voit le village de Bilstain

PV 17 (WP 82)

PV 18 (WP 83)

LV 16 (WP 281)

LV 67
WP 246

LV d'intérêt communal.
Par-dessus les boisements qui tapissent le versant du ruisseau de Villers, on découvre la vaste zone agricole qui s'étend entre Andrimont et la E40 et la zone industrielle d'Andrimont située sur la crête opposée. On se trouve à l'opposé du **PV 18.**

Unité 4C1 : aval de la vallée du ruisseau de Ruyff (BV 565)

BV 565: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec la Helle au confluent avec le Ruisseau de Bilstain (Gileppe exclue)

PV 68
WP 292

PV d'intérêt communal. Jolie vue sur un vallon qui plonge vers la carrière de Polenterie

LV 69-70
WP 293-294

LV d'intérêt communal. Jolies vues dominantes sur Bilstain, le quartier de la gare et à l'arrière Limbourg Haut.

Unité 4D : Vallée du ruisseau de Baelen (BV 565)

BV 565: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec la Helle au confluent avec le Ruisseau de Bilstain (Gileppe exclue)

PIP de Baelen (se prolonge sur Baelen)

Inscrire un nouveau PIP sur le paysage rural à l'ouest et sud-ouest de Baelen, jusqu'à la ligne de crête de Belle-vue. Le ruisseau de Baelen, affluent de la Vesdre, a façonné un paysage mouvementé très harmonieux. L'occupation du sol est diversifiée (bocage bien préservé, bois, bosquets, quelques fermes et bâtiments isolés). De nombreuses vues situées le plus souvent sur des promenades balisées, permettent d'en apprécier les différentes facettes.
On se trouve face à un paysage bocager typique de **l'Aire paysagère des Vallonnements herbagers de la Vesdre et ses affluents** décrit dans l'Atlas des Paysages de Wallonie 1 l'Entre-Vesdre-et-Meuse (pg 217)**.**

LV 2
WP 259

LV d'intérêt communal. Bette vue vers le village de Baelen avec son clocher tors et le beau paysage bocager qui tapisse les versants de la vallée du ruisseau de Baelen proposé comme nouveau PIP. Elle se trouve le long de la ligne de crête de la Ferme Belle-Vue.

Unité 4 Y : Vallée de la Vesdre (BV 566)

BV 566: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec le ruisseau de BILSTAIN au confluent avec la Hoegne (Hoegne exclue)

PIP du versant sud de la Vesdre de Nasproue aux Roudoudous

Maintenir le PIP existant sur cette partie du versant de la Vesdre.
Il contribue à la beauté des paysages qu'on découvre depuis le fond de la vallée comme l'illustrent les vues depuis la rue Bronde (**PV 72)** ou de la zone industrielle de Stembert **(PV 19)** ou près de la station d'épuration de Stembert

PV 72 (WP 415). Rue Bronde vers les Roudoudous

PV 19
WP 413

Vue depuis l'extrémité de la zone industrielle de Stembert vers le versant en partie boisé actuellement inscrit en PIP. On voit le clocher de l'église de Limbourg qui dépasse de la ligne de crête.

Depuis la rue de la Papeterie à Stembert à proximité de la station d'épuration

PV 74
WP 278

PV d'intérêt communal aux Roudoudous. Au début du plan moyen, on découvre la partie haute du versant inscrit en PIP, mélange de prairies et boisements. Cette vaste zone ouverte permet de découvrir les très jolies vues vers la vallée de la Vesdre entre Andrimont et Stembert. On repère aisément Andrimont avec son château d'eau.

PV 75
WP 277

PV d'intérêt communal. Ce PV situé plus haut que le **PV 74** offre une vue un peu plus dominante et plus longue vers Andrimont. On découvre notamment la zone industrielle d'Andrimont.

THEUX

Unité 5 E : Vallée de La Hoëgne à Polleur (BV 554)

PIP de Hé de Chaumont (J au SSC) se prolonge sur la carte 50/1 et dans Jalhay.
L'étude du SSC propose de maintenir le PIP existant sur ce bois et ses abords. »

Les **PV 78, 77**, et **76** illustrent le paysage. Il est composé de massifs boisés tapissant les versants et de prairies bocagères dans le bas des versants qui remontent jusqu'à la zone d'habitat de Jehanster.
Les vues **78** et **77** sont menacées puisqu'elles se trouvent en zones urbanisables.
Le PIP devrait être étendu sur le bocage jusqu'à la zone d'habitat car cette zone est importante dans le paysage qu'on découvre notamment depuis les zones d'habitat comme l'illustrent les différents PV suivants

PV 76
WP 2

PV d'intérêt communal. Contrairement au **PVR 5** de l'étude du SSC qui se trouve le long du sentier traversant les prairies situées au début du plan moyen, nous avons localisé notre PV le long du chemin Ewéreville. La vue y est plus dominante et plus longue. On y voit donc mieux Polleur, une partie du bois des Hés qui le domine, le viaduc, la vallée et les boisements du versant au-delà du viaduc. La croissance des arbres sera moins problématique à cet endroit.

PV 77
WP 17

La vue depuis la rue Midrez à la limite de la zone d'habitat permet de découvrir au sud de la vallée, les prairies ornées de belles haies qui ondulent à mi-versant. Les conifères qui tapissent le haut du versant font partie du périmètre d'intérêt paysager existant au plan de secteur sur Chaumont. Il n'englobe qu'une partie de ces prairies de versant.
L'extension du PIP proposée englobe cette zone bocagère qui se prolonge vers l'autoroute.

On la voit d'ailleurs sur la photo prise du PVR 5 de **l'étude du SSC**

Sur cette vue prise à partir du viaduc de l'autoroute, on découvre le très bel ensemble bocager qui se prolonge entre le bois des Gattes et l'autoroute dans la commune de Jalhay. Cette zone devrait également être reprise en PIP.

PV 78 : ce PV situé en bordure de l'habitat de Jehanster, offre également une jolie vue sur la vallée bocagère qui s'étire entre le bois des Hés et le bois de Chaumont. Il est menacé car son avant plan fait partie de la zone d'habitat.

VERVIERS

Unités 4 U-4Y : Vallée de la Vesdre en aval de Nasproue (BV 566)

BV 566: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec le ruisseau de BILSTAIN au confluent avec la Hoegne (Hoegne exclue)

PIP du versant sud de la Vesdre en aval de Nasproue (se prolonge sur la carte 42/8)

Inscrire un PIP sur les prairies du bas de versant depuis le cimetière de Stembert jusqu'à Nasproue.
Comme l'illustrent très bien le **PVR 3** (carte 42/5) et les **PVR 52 et le PV 72,** ces prairies et la lisière qui limite la plaine alluviale, sont des éléments essentiels qui participent à la qualité paysagère de cette partie de la vallée de la Vesdre qui est la plus belle de Verviers. La zone urbanisée située dans la plaine alluviale le long du cours d'eau, est masquée par la lisière du talus boisé. Il n'y a qu'à hauteur de Renoupré qu'on peut la voir, mais elle n'est pas perturbante. Elle apporte au contraire de la diversité au paysage. On aperçoit également quelques bâtiments de la Cité de l'Espoir qui ne fait pas partie du PIP d'Andrimont.

PVR 52
WP 414

Inscrire un PVR.
Très jolie vue sur le versant de rive gauche de la Vesdre. Les prairies bordées par la lisière ondulante du talus boisé qui limite la plaine alluviale appartiennent à Verviers et ne sont actuellement pas inscrites en PIP au plan de secteur alors que dans la commune de Dison, le versant opposé est presque entièrement inscrit en PIP au plan de secteur jusqu'au village d'Andrimont dont on voit notamment l'église et le château d'eau. Il s'agit certainement de la plus belle zone paysagère de la vallée entre Dison et Verviers. C'est pourquoi un PIP est également proposé sur cette partie du versant appartenant à Verviers.

PV 72
WP 125

La rue Bronde offre également de jolies vues sur le PIP proposé mais aussi sur une ancienne ferme qui se trouve en contrebas de la station d'épuration.

PV 19
WP 413

Très beau découpage de la zone agricole par des haies au sud de Andrimont. (Ce PV se trouve un peu plus loin que le PV 122 du SSC)

À l'est, on voit le clocher de l'église de Limbourg et une partie du paysage au nord de la Vesdre
.

Unité 4W : Vallées des ruisseaux de Mangombroux et affluents(BV 566)

BV 566: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec le ruisseau de BILSTAIN au confluent avec la Hoegne (Hoegne exclue)

PIP des vallées du ruisseau de Mangombroux et ses affluents (se prolonge sur la carte 42/8)

On se trouve à l'extrémité Est du nouveau PIP proposé, décrit dans le commentaire de la carte 42/8.
Dans cette partie du PIP se trouve le **PVR 79** qui permet de découvrir la beauté de la zone rurale toute en ondulations de l'amont de la vallée du ruisseau de la Boverie et de ses affluents. Le PIP proposé remonte jusqu'au PVR.
Il faut espérer que la ZACC qui se trouve à l'avant-plan et au début du moyen plan ne soit pas mise en œuvre. Si c'est le cas il faudra évaluer son impact paysager tant pour le PVR que pour l'ensemble de ce paysage.

PVR 79
WP 141

Inscrire un PVR avec zone non aedificandi à la jonction entre les nationales 640 et 679A**.**
On découvre le superbe paysage que compose l'amont de la vallée du ruisseau de la Boverie présentant une succession de vallons creusés par ses petits affluents. Ce paysage fait partie du PIP proposé sur l'amont de la vallée du ruisseau de Mangombroux et ses affluents.
Ce PVR est menacé car il se trouve à la limite d'une vaste ZACC qui s'étend sur plus de 300 m de profondeur dans le paysage
.

PV 80 (WP 148)-Jolie vue sur l'amont de la vallée du ruisseau de la Boverie

PV 81 (WP 140)

Unité 4 X : Vallée du ruisseau du Cossart (BV 566)

BV 566: Bassin versant de LA VESDRE du confluent avec le ruisseau de BILSTAIN au confluent avec la Hoegne (Hoegne exclue)

PIP de la vallée du Cossart (se prolonge dans la commune de Verviers)

Agrandir le périmètre existant actuellement sur une partie de la vallée pour qu'il englobe l'ensemble du paysage sensible de cette vallée que se partagent les communes de Verviers et Jalhay.
L'extension proposée intègre le **Val du Cossart.** Il s'agit essentiellement d'une zone de prairies bocagères comprise entre trois collines, le Chaîneux, Halleur et Mariomont, dont les crêtes correspondent aux limites de la zone ou en sont proches.
La cuvette ainsi formée est traversée par le Cossart qui trouve un exutoire orienté vers le Sud-Ouest, en ayant creusé entre le Chaîneux et Mariomont une vallée plus encaissée où son cours prend, dans certaines conditions climatiques, des allures torrentueuses.

Le vallon bocager du Cossart est encore à l'heure actuelle épargné et il présente une qualité paysagère appréciée, reconnue comme telle par le PCDN de Verviers qui le classe d'ailleurs comme zone d'intérêt paysager très sensible.
Du côté de la colline de Mariomont, le sommet boisé a été urbanisé dès la fin des années 70.
Toutefois, cette urbanisation est masquée par les boisements du versant orienté vers le Cossart.

À l'opposé, le Chaîneux présente une crête à une altitude de 320 m qui établit une sorte de limite naturelle de l'extension résidentielle du noyau villageois de Stembert. Seules quelques habitations résidentielles dépassent cette limite à l'heure actuelle, sans toutefois perturber les diverses vues que l'on peut avoir dans leur direction.
La densité est très faible et d'autre part, les gabarits et les factures n'apportent aucun élément choquant ou même tout simplement perturbant.

Le nouveau périmètre proposé par les Amis du Cossart avait donc intégré dans le PIP la zone d'habitat à caractère rural située en contrebas de la zone d'habitat (ancienne zone d'habitat résidentiel) du bois de Mariomont **ce que les autorités communales de Jalhay n'approuvent pas.** Ces prairies de versant traversées par le superbe chemin qui prolonge la rue de la Carrière, constituent une zone très sensible au point de vue paysager, de même que la zone d'habitat à caractère rural et une petite zone d'habitat qui se trouvent dans le bas de la vallée et qui font partie du très bel ensemble paysager que compose cette vallée à découvrir depuis les promenades balisées qui parcourent le paysage.

PVR 27
WP 306

Inscrire un PVR le long de la rue Beaudrifontaine.
Il s'agit de la plus belle vue de la rue qui offre, sur pratiquement toute sa longueur, un panorama vers le **Val du Cossart.** C'est une vaste clairière où quelques fermes isolées encore en activité et quelques anciennes fermes rénovées en habitat sont entourées de prairies bocagères, avec leurs haies champêtres, des bosquets, des vestiges de vergers à hautes tiges ou encore, des vergers de création récente. L'ensemble est inséré entre les collines de Halleur, de Mariomont et du Chaîneux, où les prairies se prolongent par des sommets boisés.

LVR 28
WP 308

Inscrire une LVR le long du Chemin Menotte situé quelque peu en deçà de la crête du Chaîneux. Le regard découvre sous un nouvel angle les pâturages de la colline de Halleur, avec leur structure bocagère bien marquée, la ferme Renaville, la lisière boisée et, au bénéfice d'une trouée, le Château Zurstrassen situé au sommet.

LV 29
WP 310 à 312

LV d'intérêt communal le long du chemin du Cossart.

Elle commence au Banc des Bourdeus et s'étend jusqu'à l'extrémité de la partie carrossable du Chemin du Cossart. Son parcours offre des perspectives très différentes, non seulement en raison de la déclivité du chemin, puisque l'on passe de 321 m à 295 m d'altitude, mais aussi en raison de la variation de l'avant-plan qui offre une ouverture plus ou moins grande en fonction de l'endroit où l'on se trouve.
Bien que le Banc des Bourdeus, carrefour de trois promenades pédestres du PCDN de Verviers, offre une halte conviviale avec une vue sur le versant Nord de la colline de Mariomont, c'est en descendant le chemin qu'on bénéficie des panoramas les plus vastes et des vues les plus lointaines.
Il permet de découvrir une très jolie vue sur le versant opposé avec l'échancrure de la vallée du Cossart.

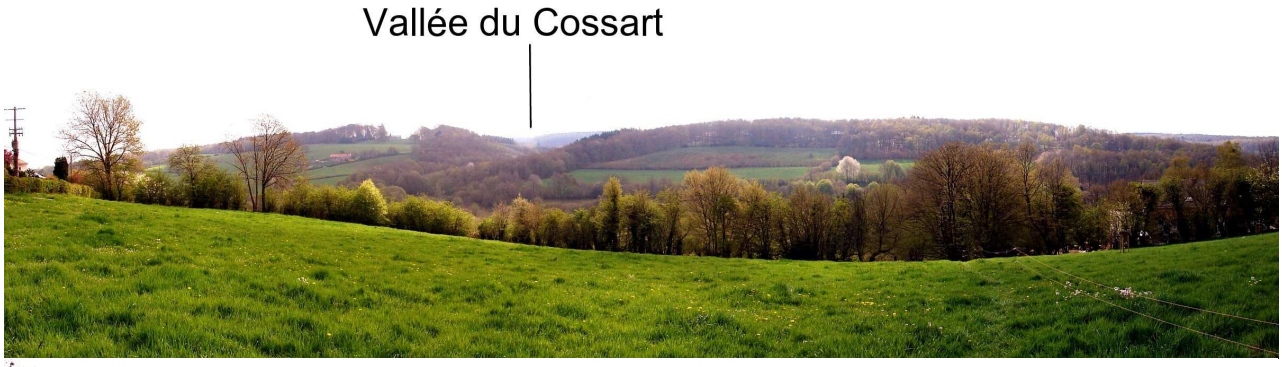

De cet endroit, on voit très bien le Bois de Mariomont qui tapisse le sommet du versant opposé avec en contrebas les prairies inscrites en zone d'habitat à caractère rural, le superbe sentier de la carrière, l'ancien verger dégradé du fond de la vallée, et les prairies du versant nord. Toute cette partie du paysage est inscrite en zone d'habitat à caractère rural et fait partie de l'extension du PIP proposée à l'exception du bois de Mariomont.

PV 30
WP 315

Ce PV, situé au sein de la zone d'habitat à caractère rural, se trouve à l'endroit où s'arrête la voie carrossable de la rue de la Carrière et où commence le Chemin de la Carrière en direction du Fond de Mariomont. À la limite de la prairie de l'ancienne ferme Valençon et des Prés du Ru, ce point de vue surplombe le Château Tiquet et son étang alimenté par le Cossart. Il devrait prochainement disparaître car un projet urbanistique en cours va couper cette vue.

PV 31
WP 316

Au point 31, on se trouve pratiquement à mi-chemin sur le Chemin de la Carrière, bordé de part et d'autre d'une haie haute.
Ce chemin est emprunté par un GR. Il est menacé puisqu'il se trouve dans la zone d'habitat à caractère rural.

PVR 32
WP 321

Inscrire un PVR .
À partir du banc situé à cet endroit on jouit d'une très jolie vue dominante qui permet de découvrir une grande partie du versant nord de la vallée du Cossart. On voit bien l'habitat récent qui s'est emparé des positions dominantes sur la crête du Chaineux et qui l'a même dépassée en restant toutefois localisé sur le haut du versant. Sous cet habitat commence le paysage rural inscrit en PIP. Il englobe l'ensemble du vallon qu'on découvre et remonte jusqu'au PVR.

PV 33 (WP 324)

PV 34 (WP 325)

PV 82
WP 144

Ce PV du SSC est situé en zone d'habitat à caractère rural. Il offre une vue sur l'aval du Val du Cossart, le Chaineux et Mariomont.